Image not found or type unknown

Obligation de rester plus longtemps le soir

Par **fifi90**, le **22/12/2011** à **10:04**

Bonjour,

Le magasin dans lequel je travail a décidé, sans en informer ses salariés, de ne plus faire d 'annonce quand a la fermeture du magasin le soir. Cette décision force les employés a rester jusqu'au depart du dernier client et donc à rester plus longtemps le soir. LA direction du magasin peut elle prendre une telle décision, en plus sans en informer les employés ?

Merci d'avance !
Fifi90

Par **P.M.**, le **22/12/2011** à **21:50**

Bonjour,
En tout cas tant que vous restez à la disposition de l'employeur et exécutez ses directives doit être considéré comme du temps de travail effectif et payé éventuellement en heures supplémentaires...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés